

<http://lipietz.net/Politique-de-la-Nature>

Journées d'été

Politique de la Nature

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: vendredi 22 août 2003

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Résumé de l'intervention d'Alain Lipietz.

- - Politique et nature semblent antagonistes. Il faut bien admettre que toute la nature est aujourd'hui touchée par l'activité humaine, que même la Nature que l'on cherche à conserver comme « sauvage » fait partie du « jardin planétaire ». Les jardiniers devant délibérer de ce qu'ils vont faire, il y a bien une « politique de la nature ».
- - Le premier problème est que l'activité humaine qui modifie la nature n'a en général pas la nature pour objet, il s'agit plutôt d'effets pervers, « externes » et non intentionnels d'autres politiques (transport, énergie, etc.). En revanche, les buts d'une politique de la nature sont extrêmement politiques, éthique ou esthétiques : pour protéger la nature, il faut le vouloir et dire pourquoi.
- - L'espace de cette politique n'est pas clair non plus car il semble n'avoir aucun rapport avec les espaces traditionnels de la politique, les États Nations. L'espace pertinent de la politique de la nature s'échelonne de l'écosystème local à l'écosystème global.
- - Ces deux problèmes déterminent puissamment le style de l'écologie politique. D'une part son intérêt pour l'éthique de la responsabilité, son hostilité au libéralisme (puisque les marchés n'incluent pas les effets externes) et donc son intérêt pour les instruments politiques pesant sur les activités économiques (règlements, quotas, pollutaxe, etc.). D'autre part son intérêt pour la décentralisation d'un côté, l'internationalisation de l'autre de la politique.
- - Le développement d'une politique européenne de la nature est la meilleure réponse, à l'heure actuelle, à l'insuffisance de l'État Nation, soit que l'Europe soit un espace « plus adapté » (marées noires) soit que l'Europe soit une puissance influente sur ce que devrait être une politique mondiale de la nature (Convention Climat). On ne peut que regretter le désintérêt de l'Europe politique pour certains domaines abandonnés aux multinationales (Convention biodiversité)
- - Cependant, la Constitution bancaire de l'Europe ne lui permet pas d'agir comme il conviendrait. Les quotas et marchés de quota sont de compétence communautaire, mais pas la fiscalité ! Heureusement, le quota est un instrument plus fin et efficient que la pollutaxe, mais alors il faut s'en convaincre et apprendre à faire transiter plus de politique par les quotas et règlements.
- - D'ores et déjà, la politique de la nature de l'Union européenne, ou du moins de son parlement, se montre plus exigeante que celle des États, plus soumise aux intérêts économiques. La comparaison entre la

directive sur le « Responsabilité environnementale » (telle qu'adoptée en première lecture en mai 2002) et la « Charte de l'environnement » préparée par le gouvernement Raffarin en est un exemple édifiant.